

POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'INDUSTRIES EXPORTATRICES DANS LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS

PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

- **VIANDES**
- **CUIRS ET PEAUX**
- **CHAUSSURES**
- **ARTICLES EN CUIR**

RAPPORT DE SYNTHÈSE*

Le présent rapport a été rédigé par Monsieur B. PAQUIER, Directeur d'Etudes à la SEDES (Paris), chargé de la coordination des travaux.

AVANT - PROPOS

Considérant la priorité donnée par la deuxième Convention d'Association (Yaoundé II) à l'objectif d'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés et les perspectives que certaines productions manufacturières destinées à l'exportation pourraient offrir à certains de ces Etats, la Commission des Communautés Européennes a fait réaliser, avec l'accord des Etats Associés, un programme d'études sur les possibilités de créer certaines industries d'exportation dans ces pays.

Ce programme d'études sectorielles concerne les productions ou ensembles homogènes de produits suivants :

- produits de l'élevage
 - . viande
 - . cuirs et peaux
 - . chaussures
 - . articles en cuir
- produits électriques et électroniques
 - . produits électro-mécaniques
 - . produits électroniques
- transformation du bois et fabrication d'articles en bois
 - . première transformation (sciages, déroulages, tranchages)
 - . deuxième transformation (profilés, moulures, contreplaqués, panneaux)
 - . produits finis (pour la construction et l'ameublement)
- produits sidérurgiques
 - . pelletisation du minerai de fer et électro-sidérurgie
 - . ferro-alliages (ferro-silicium, -manganèse et -nickel)
- conserves et préparations de fruits tropicaux
(dattes, bananes, agrumes et huiles essentielles, ananas et conserves au sirop, anacardes et amandes cajou, arachides de bouche, fruits exotiques divers)
- fabrication de cigares et cigarillos.

Toutes ces études ont été conduites suivant une méthodologie commune. Chacune comprend, d'une part, l'analyse des débouchés qui s'offriraient sur les marchés des pays industrialisés (ceux de la Communauté en particulier) à des produits manufacturés dans les EAMA et, de l'autre, l'analyse des conditions spécifiques de production de ce ou ces produits dans les EAMA les mieux placés pour les produire et les exporter.

Chaque étude a été confiée à des experts indépendants. Les services compétents de la Commission ont fixé l'objet de leurs recherches et ont suivi leurs travaux tout au long de leur déroulement. Les experts ont agi, par ailleurs, de façon tout à fait autonome et leur rapport n'exprime donc que le seul résultat de leurs recherches et les conclusions qu'ils en tirent.

L'étude sur la valorisation des produits de l'élevage, la tannerie et la fabrication d'articles en cuir a été réalisée sous la direction de la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES) de Paris, avec la participation de l'IFO-Institut für Wirtschaftsforschung de Munich.

Ont participé à l'étude :

- pour la SEDES :

MM. AZOUVI, FILIPPI, DE GONNEVILLE, KLEINMANN, LIBCHABER, DE MIEULLE, OLIVER, PAQUIER, SARNIGUET, TYC, WARNOD.

Mme HAMELIN et Melle PIOGE pour la frappe et la présentation des rapports.

- pour l'IFO-Institut :

Melle GRÜNEWALD, MM. BECK, BREITENACHER, GUSTEN, KLEMM, SCHÄDLER.

*
* * *

La Commission et les experts tiennent à remercier tous ceux qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de la présente étude. Ils expriment l'espoir qu'elle puisse procurer des informations utiles à tous les organismes, administrations et investisseurs qui s'intéressent à l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés.

Le présent rapport de synthèse existe en langue française, allemande, anglaise, italienne et néerlandaise.

Les rapports d'études sectorielles des experts peuvent être obtenus gratuitement (en langue française exclusivement) à l'adresse suivante :

Commission des Communautés Européennes

VIII/B/1

rue de la Loi, 200

1040 Bruxelles (Belgique)

VIANDES - CUIRS - ARTICLES EN CUIR

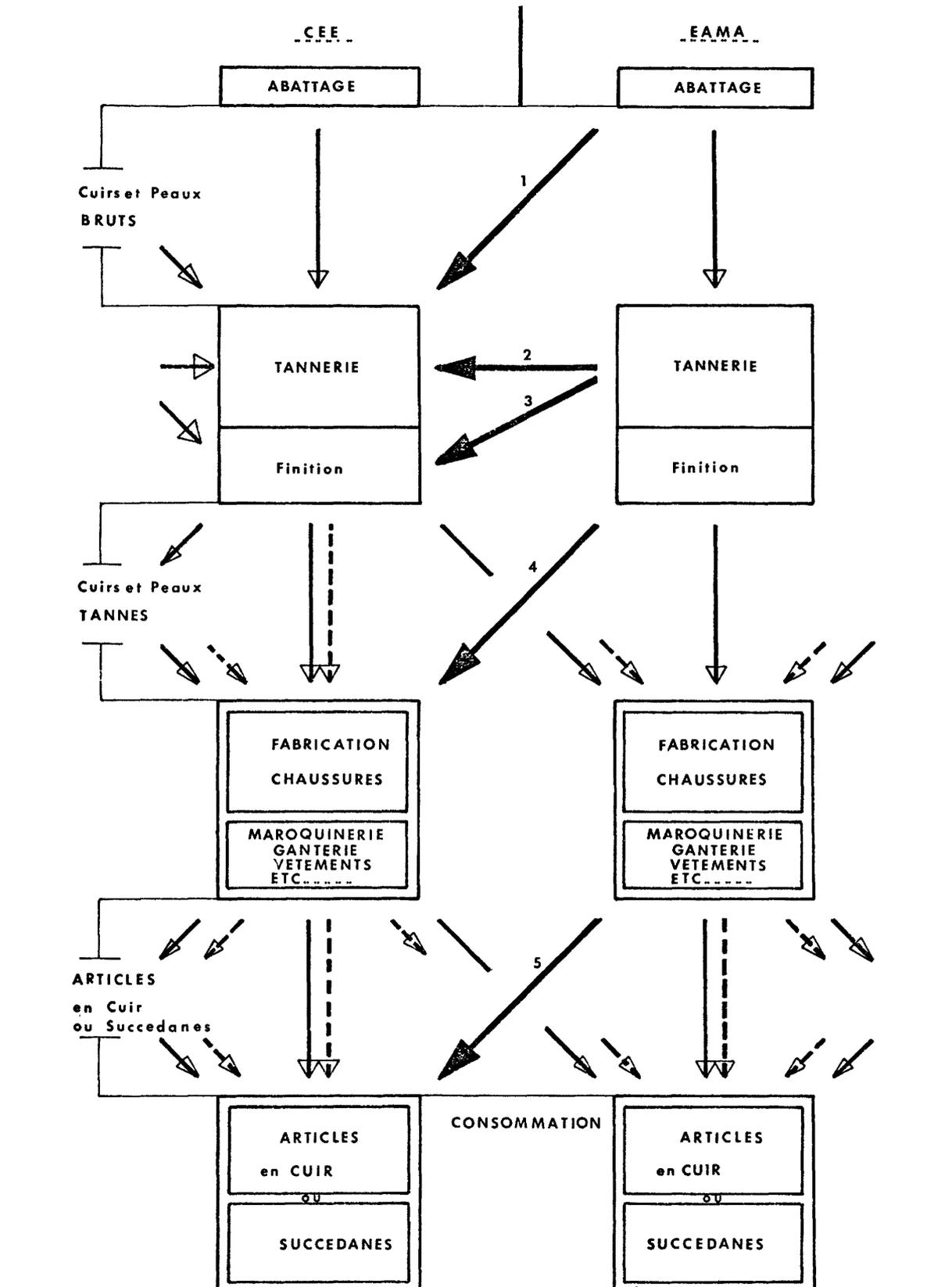
La présente étude porte sur le secteur de l'élevage et de ses produits dérivés.

L'étude sur la viande, le traitement des cuirs et la fabrication des articles en cuir couvre les opérations de production animale à caractère industriel ainsi que les activités se situant directement "en aval" soit, l'abattage, la conservation des viandes, leur traitement, la récupération et la valorisation des sous-produits de l'abattage. Parmi ces derniers, les cuirs et peaux occupent une place particulière, leur traitement et leur travail donnent lieu à des activités industrielles, mais aussi artisanales, engendrant des flux de produits échangés à différents stades de leur élaboration. Dans le cadre de l'étude, l'accent a été mis, pour les cuirs, les peaux et les articles en cuir, sur les flux orientés des EAMA vers la CEE, qui figurent, numérotés de 1 à 5, sur le schéma de la page suivante.

Ce secteur est spécialement important et prometteur pour les EAMA les plus démunis en matière d'industrialisation.

Ce secteur présente un intérêt particulier dans la mesure où, parmi les 18 EAMA, il concerne ceux, une dizaine, appartenant pour la plupart à la zone soudano-sahélienne, pour lesquels l'élevage, bovin en particulier, est un des facteurs prépondérants de l'économie, riche de potentialités. En outre, la valorisation des produits de cet élevage et de ses sous-produits, apparait pour ces pays comme une des rares et des plus prometteuses occasions d'industrialisation.

SECTEUR "CUIRS, PEAUX, ARTICLES EN CUIR"



Dans le cadre de l'étude ce schéma est valable pour : 1) Les cuirs de bovins
2) Les peaux de caprins

----- : Succedanes du cuir

L'objet de la présente étude est double :

- examiner dans quel contexte mondial et plus précisément européen se situent ces possibilités d'exportations des EAMA
- définir dans quelles conditions sont susceptibles de se réaliser, dans les Etats Associés concernés, les implantations à caractère industriel et à vocation exportatrice relevant de ce secteur sous forme, éventuellement, de transfert d'activité à partir de l'Europe.

ELEVAGE, VIANDES, AUTRES PRODUITS CARNES, SOUS-PRODUITS DE L'ABATTAGE

Le déficit de la CEE s'accroît surtout pour la viande bovine de "fabrication",

Pour les viandes, notamment les viandes bovines, et pour les autres produits carnés, la situation de la Communauté Européenne évolue vers une demande d'importations de plus en plus pressante. Le déficit actuel du commerce extérieur dans la Communauté à Neuf pour les viandes bovines est de l'ordre de 300.000 t/an (1). Les estimations couramment admises pour 1980 portent sur un déficit supérieur à 1 million de tonnes, tout en tenant compte de l'incidence de la hausse des cours sur le niveau des consommations, et de l'éventualité de substitutions des viandes de porc et de volaille aux viandes bovines, en raison notamment des prix élevés atteints par ces dernières.

Alors que l'autonomie d'approvisionnement de chaque pays peut être atteinte pour les viandes porcines et de volaille en raison des possibilités de développement rapide de ces élevages, l'accroissement des disponibilités en viandes bovines des pays industrialisés, européens notamment, est par contre considéré actuellement comme limité et en outre imparfaitement adapté à la demande. Cette limitation tient à divers facteurs,

- structurels : taille des exploitations, caractère encore artisanal de la production, sauf au Royaume-Uni
- sociaux : servitudes liées à la production laitière, abattage des veaux
- économiques : immobilisation de capitaux, rentabilité insuffisante.

(1) Dont pour 1971 environ 600.000 t pour l'Italie, 200.000 t pour le Royaume-Uni, 100.000 t pour la RFA ; l'Irlande, la France, le Danemark et les Pays-Bas étant excédentaires.

Par ailleurs, la production européenne évolue vers celle des viandes "grasses", impropres à la fabrication des "préparations".

il favorise les investissements hors d'Europe,

Ce déséquilibre persistant et qui tend à s'accroître, dans la Communauté Européenne, entre une consommation de viandes bovines qui augmente et une production soumise à de multiples facteurs limitants, laisse prévoir que les prix resteront à un niveau élevé, en dépit de variations à caractère conjoncturel. Cette situation est favorable à d'éventuels investissements hors d'Europe, dans ce secteur lié à l'Elevage.

les prix devant se maintenir à des niveaux rémunérateurs. Or, les disponibilités exportables des pays traditionnellement fournisseurs de l'Europe diminuent,

Face à cette pression et à l'évolution de la demande, la Communauté tend à diversifier ses sources d'approvisionnement. Ses fournisseurs traditionnels, l'Amérique du Sud, l'Europe de l'Est, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ont déjà tiré parti de cette situation. Mais, pour ces pays, les marchés intérieurs progressant plus rapidement que la production, les disponibilités exportables diminuent.

et l'Europe produit principalement des viandes "grasses".

Dans le même temps, en Europe, l'évolution des habitudes alimentaires oriente la consommation vers les "préparations", fabriquées à partir de viandes maigres. Dès maintenant les importations communautaires annuelles de ces viandes de "fabrication" en provenance des pays "tiers" dépassent 150.000 tonnes.

Ces diverses tendances observées pour la Communauté, et qu'il semble raisonnable de considérer comme durables, sont favorables à d'éventuelles exportations des Etats Associés à vocation pastorale, vers l'Europe.

Certains EAMA (7) sont largement excédentaires surtout en viandes bovines "maigres".

Compte tenu du niveau encore bas des consommations individuelles qui y sont enregistrées, les 18 EAMA constituent, en effet actuellement, un ensemble excédentaire en viandes (+ 148.000 t/an pour les dernières années connues 1970 - 1972), et notamment en viandes bovines. Certains d'entre eux disposent d'excédents particulièrement importants, ce sont les suivants,

- en Afrique de l'Ouest : Niger, Mali, Mauritanie, Haute-Volta
- en Afrique Centrale : Tchad
- Somalie
- Madagascar.

Sauf exception (Madagascar) ces pays n'exportent que dans leur région respective sous forme soit d'animaux sur pieds, soit de viandes réfrigérées ou congelées. La viande des zébus qui constituent la plus grande partie de leur cheptel bovin est "maigre" et conviendrait aux marchés européens comme viandes de "transformation".

Mais l'état sanitaire de leur cheptel et les réglementations communautaires sur les importations ne leur permettent pas d'exporter des viandes fraîches vers la CEE (sauf Madagascar)

Pour les animaux vivants et les viandes "fraîches", c'est-à-dire traitées uniquement par le froid et destinées tant à la "consommation" qu'à la "transformation", les règlements sanitaires en vigueur de la Communauté ne permettent les importations en provenance des pays "tiers" qu'à partir des pays ou parties de pays considérés comme "indemnes". De ce fait actuellement, parmi les EAMA, seul Madagascar exporte vers la CEE. Par contre, il n'en est pas de même pour les importations de viandes "préparées", c'est-à-dire ayant subi un traitement autre que par le froid, qui sont utilisées pour la confection de plats ou d'autres préparations à base de viandes, et à fortiori pour les conserves ; de telles importations sont possibles sous réserve que les réglementations propres à chaque pays importateur soient respectées ; la Somalie exporte déjà des conserves vers la Communauté ainsi que Madagascar dont les exportations portent également sur des viandes désossées et précuites. Pour ces dernières, les marchés européens sont en expansion alors que pour les conserves les tendances des consommations et des prix ne paraissent guère favorables au développement d'importations d'origines extérieures à la Communauté.

Dans ce contexte, quelles possibilités s'offrent aux EAMA pour réaliser ou développer des exportations de viandes ou d'autres produits carnés vers la CEE ? Quelles opérations peuvent rendre possibles de telles exportations ?

Des installations de traitement et de transformation des viandes existent dans les EAMA.

Dans la plupart des EAMA, des installations d'abattage, souvent modernes, existent. Elles peuvent, si ce n'est déjà fait, être rendues conformes aux exigences de la Communauté Européenne concernant les établissements, d'abattage et de traitement des viandes, à vocation exportatrice vers les pays membres. Par ailleurs, des unités de traitement et de transformation de viandes existent déjà ou sont en projet dans certains EAMA. L'expérience montre que les investisseurs privés réalisent spontanément ce genre d'investissements dès que les disponibilités du cheptel permettent de prévoir un approvisionnement satisfaisant d'unités industrielles. Des exemples en sont fournis par Madagascar, par la Somalie, ainsi qu'à une échelle plus modeste, par le Tchad, la Mauritanie et le Mali.

Mais les disponibilités actuelles des EAMA sont insuffisantes pour, simultanément, exporter, préserver le cheptel et assurer l'approvisionnement régional.

Par contre, les conditions actuelles d'élevage dans les EAMA ne permettent pas d'envisager une exploitation plus intensive du cheptel. Vouloir répondre à la demande actuellement rémunératrice de l'Europe à partir des EAMA, risquerait d'entraîner un dangereux appauvrissement du cheptel ainsi que de graves perturbations dans l'approvisionnement en viandes des régions auxquelles appartiennent les EAMA excédentaires.

L'effort doit donc porter en priorité sur la production animale.

Dans ces conditions, l'unique solution qui se présente pour promouvoir les exportations des EAMA, notamment à destination de la Communauté Européenne, est d'agir, en priorité sur la "PRODUCTION" animale de façon à augmenter les disponibilités et à améliorer, notamment sur le plan sanitaire, les conditions de l'élevage pour rendre ses produits exportables. Or, dans ce domaine de la "PRODUCTION", le secteur privé se montre beaucoup plus réticent que dans celui du traitement et de la transformation des viandes ; il risque de le rester tant que des précédents, menés à bien à l'initiative des autorités locales et financés au moins partiellement sur fonds publics ou sur aide extérieure, ne lui auront pas confirmé la rentabilité nouvelle des activités "d'élevage industriel" hors d'Europe. Il est à noter toutefois que sous la pression de la demande et à l'instigation des pouvoirs publics dans certains pays européens, l'Italie par exemple, des investisseurs sembleraient disposés favorablement à l'égard d'une participation éventuelle à de telles actions relatives à la PRODUCTION.

et d'abord sur la réalisation d'unités industrielles "indemnes" conçues pour l'exportation

Dans la perspective d'exportations à destination de la Communauté Européenne, outre les projets déjà connus et parfois en cours de réalisation, des unités de production à caractère industriel sont apparues comme susceptibles d'être réalisées à moyen terme. Leur réalisation est subordonnée toutefois à leur reconnaissance comme "indemne" par les autorités vétérinaires compétentes de la Communauté et de leur étude définitive à partir des premiers éléments présentés dans les fiches de projet jointes (cf. volume IV). Ce sont :

dont trois sont proposées dans l'étude (Sénégal, Niger, Madagascar).

- la création d'une zone indemne dans la région du Cap Vert (Sénégal)
- l'implantation d'une ferme d'embouche intensive à proximité de Niamey (Niger)
- l'implantation d'une ferme d'embouche dans la région de Diégo-Suarez (Madagascar).

En plus de ces trois possibilités, des actions ponctuelles à mener dans certains pays (voir tableau récapitulatif p. XXV) et un effort portant sur les disponibilités en personnel compétent et en moyens financiers mis à la disposition des Services de l'Elevage, permettraient de favoriser à long terme des exportations vers l'Europe et spécialement la Communauté Européenne, par l'amélioration progressive et en profondeur des conditions de l'élevage traditionnel.

A diverses échéances, les exportations des EAMA à destination de la Communauté Européenne peuvent s'envisager sous les formes suivantes :

- pour le court terme :
 - . viandes "fraîches" de transformation à partir de Madagascar seulement
 - . viandes "préparées" de transformation sauf exception, à partir de 8 EAMA dont les disponibilités rendent possibles les exportations (Niger, Mali, Mauritanie, Haute-Volta, Sénégal, Tchad, Somalie, Madagascar)
- pour le moyen terme (1985) viandes "fraîches" à partir des 8 EAMA ci-dessus, dans la mesure où des unités de production à caractère industriel, considérées comme "indemnes" par les instances compétentes de la Communauté, auront pu être réalisées
- pour le long terme, tous produits provenant de l'élevage traditionnel, au fur et à mesure que les actions menées sur cet élevage traditionnel rendront "indemne" une part de plus importante du cheptel bovin et augmenteront les disponibilités des EAMA déjà excédentaires.

A plus long terme seulement les exportations pourront provenir de l'élevage traditionnel,

notamment après reconstitution des cheptels éprouvés par la sécheresse.

Les données prises en compte dans la présente étude portent sur les dernières années pour lesquelles on dispose d'éléments utilisables, soit 1969 - 1972. Cette période est donc antérieure aux années de sécheresse que traversent les pays de la zone soudano-sahélienne, en particulier depuis 1973. Or, il n'est pas possible actuellement de quantifier valablement les pertes réelles subies par les cheptels des régions affectées. On a admis que ces événements ne remettront pas en cause la vocation pastorale des pays concernés ni par conséquent l'éventualité, à terme, d'exportations de produits carnés vers la Communauté Européenne. Toutefois, il ne fait pas de doute que les prévisions retenues seront atteintes avec un décalage dans le temps, variable suivant les régions en fonction des délais de reconstitution des cheptels.

CUIRS ET PEAUX

Les tanneries traitent les "sous-produits" de l'abattage pour obtenir le "cuir", produit intermédiaire.

Le traitement des cuirs (de gros animaux dont les bovins) et des peaux (de petits animaux dont les ovins et les caprins) est assuré par les tanneries. Cette activité présente la particularité de traiter des sous-produits, ceux de l'abattage, les cuirs et peaux bruts (verts, frais ou secs), pour obtenir un produit intermédiaire " le cuir" (cuirs et peaux tannés) destiné à la fabrication de produits finis (chaussures, articles de maroquinerie, gants, vêtements, etc...).

Or, il n'existe aucune corrélation entre les disponibilités en cuirs et peaux bruts et la consommation de "cuir" par les activités manufacturières situées en aval des tanneries. En effet, l'offre des matières brutes est liée aux abattages réalisés pour satisfaire des besoins d'ordre alimentaire (viandes) ou vestimentaire (laine) alors que la demande en cuirs et peaux tannés est liée à la consommation d'articles qui, par ailleurs, peuvent être fabriqués à partir d'autres matières que le cuir.

Les disponibilités en cuirs et peaux bruts sont limitées, les matières de substitution au cuir sont donc nécessaires.

Issues de l'élevage et des abattages, les disponibilités en cuirs et peaux sont limitées ; elles sont, de plus en plus, insuffisantes pour satisfaire la demande d'articles susceptibles d'être fabriqués en "cuir". Le recours aux "matières de substitution" au cuir est donc une nécessité.

Pour certains usages, le "cuir" est toujours préféré bien que

Dans un souci de compétitivité mais aussi de complémentarité, des recherches se poursuivent pour mettre au point ces matières de "substitution" et en même temps faire progresser des techniques nouvelles de traitement et de travail du cuir. Pour certains usages (semelles de chaussures, articles de voyage), la substitution au cuir est déjà très avancée. Pour d'autres utilisations, par contre, (dessus et doublures de chaussures, sacs à main, petite maroquinerie) le cuir est toujours employé de préférence, malgré son prix plus élevé et les sujétions de sa mise en oeuvre, l'ensemble des qualités qu'il présente n'ayant pas encore pu être réuni par les matières synthétiques de remplacement.

pour diverses raisons son prix ait subi de fortes augmentations, en 1972 après une longue période de stagnation.

Cette situation est génératrice de tensions, donc de manœuvres spéculatives, sur le marché des cuirs et peaux. Ces tensions structurelles ont, par ailleurs, été avivées depuis 1972, du fait de la demande accrue des pays d'Europe de l'Est, de la suppression des fournitures de matières brutes et de la diminution des livraisons de cuirs et peaux tannés par les fournisseurs traditionnels des pays occidentaux qu'étaient l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient. Il en est résulté une hausse importante et brutale des cours en 1972, succédant à une période de stagnation, de prix courants, longue de plus de 10 ans.

Les niveaux atteints maintenant par les prix des cuirs et peaux, aux différents stades de leur traitement, sont de nature à stimuler la collecte dans des régions productrices, jusqu'à maintenant sous-exploitées dont celles des Etats Associés à vocation pastorale.

Le "tannage" en Europe rencontre des difficultés,

Par ailleurs, le traitement des cuirs et peaux dans les pays producteurs se trouve favorisé par l'évolution constatée dans le secteur "tannerie" en Europe. Sous la double pression, en effet, des contraintes de l'emploi et de l'environnement l'activité des tanneries européennes s'effectue dans des conditions de plus en plus difficiles.

incitant certaines entreprises européennes à des transferts d'activité vers les pays producteurs donc d'élevage.

Face à ces difficultés, les entreprises européennes, en général, se résignent à substituer progressivement, dans leurs approvisionnements, les cuirs et peaux déjà tannés (wet-blue, stain) à "finir", aux cuirs et peaux bruts (salés ou séchés). Ainsi, de plus en plus couramment, la première phase du traitement des cuirs et peaux, le "travail de rivière", se fait dans les pays producteurs qui exportaient jusqu'à maintenant des matières brutes. Dans ces conditions certaines entreprises européennes se montrent favorables à des transferts d'activité, ou même en ont déjà réalisés. C'est notamment le cas d'entreprises italiennes, françaises, britanniques et allemandes qui ont participé sous différentes formes à l'installation ou à l'exploitation de nouvelles unités de traitement, ou sont disposées à le faire, dans divers pays sous-développés producteurs. Jusqu'à maintenant le Pakistan, l'Inde et l'Amérique du Sud ont particulièrement attiré ces transferts ; quelques-uns seulement, plus modestes ont été réalisés dans des EAMA. D'autres entreprises ont opté pour le maintien de leur activité en Europe. Souvent en se regroupant, elles ont investi pour automatiser le processus de production et se mettre en règle avec les règlements anti-pollution. Mais l'option adoptée par cette catégorie d'entreprises ne les rend guère favorables à des transferts d'activité, à moyen terme, dans les pays producteurs.

La Communauté Européenne est déficitaire pour la plupart des types de cuirs et peaux.

Les échanges de la Communauté à Neuf avec les pays "tiers" se traduisent actuellement par :

- un déficit pour :
 - . les cuirs et peaux bruts (- 140.000 t environ d'équivalent sec en 1971). A lui seul, le déficit italien dépasse ce total, l'ensemble des huit autres membres de la Communauté étant excédentaire
 - . les cuirs tannés à semelles et industriels (- 12.000 t en 1971 dont plus de 7.000 t pour l'Italie)
 - . les peaux tannées d'ovins et de caprins (- 12 millions de pieds carrés en 1971). La R.F.A. présente à elle seule un déficit de 73 millions de pieds carrés, (et l'Italie 16) tandis que le Royaume-Uni et la France sont exportateurs nets
- un excédent pour les cuirs et peaux tannés (bovins, veaux, équidés) à dessus de chaussures, de l'ordre de 100 millions de pieds carrés dont environ la moitié provient d'Italie et la moitié d'Irlande et des Pays-Bas.

Ce déficit, en général s'accroît,

Le déficit communautaire pour les cuirs bruts de bovins décroît alors qu'il s'accroît pour les cuirs tannés à semelles et industriels ainsi que pour les peaux brutes et tannées d'ovins et de caprins. Pour les cuirs et peaux tannés à dessus de chaussures et autres usages l'excédent communautaire persiste mais les importations en provenance des pays tiers augmentent.

Globalement on constate que, dans les pays industrialisés, la consommation de cuirs et peaux est stagnante et même en diminution aux Etats-Unis, au Japon, en RFA et au Royaume-Uni, tandis qu'elle croît et semble devoir continuer à croître en Italie, en France, en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est.

La FAO admet les projections 1980 suivantes pour les pays occidentaux, l'URSS et les autres pays d'Europe de l'Est :

- déficit de 70.000 t ou excédent de 40.000 t pour les cuirs de bovins (en tonnages d'équivalent sec) selon les hypothèses faites, en particulier sur le degré de substitution des matières synthétiques au cuir
- déficit de 125 à 175.000 t (en sec), pour les peaux d'ovins et de caprins.

surtout pour les peaux d'ovins et de caprins.

Les disponibilités des EAMA sont importantes.

En regard de cette situation dans la Communauté, les disponibilités actuelles des 18 Etats Associés sont de l'ordre de :

- 3,8 millions de cuirs (bovins) soit environ 24.000 t (sec),
110 millions pieds carrés
- 20 millions de peaux (ovins, caprins) soit environ
12.000 t (sec), 100 millions pieds carrés

dont respectivement 60 % et 50 % sont collectés. La plus grande partie de ces quantités collectées, soit respectivement 75 % des cuirs et 87 % des peaux, est exportée brute (en sec).

Les tanneries actuelles n'en traitent qu'une faible partie sur place.

Les tanneries installées dans les Etats Associés sont au nombre de 14 réparties dans 10 EAMA (1), leur capacité de traitement annuel étant de 1 million de cuirs (bovins) et de 1,4 million de peaux (ovins, caprins). Elle n'est utilisée qu'à 50 % environ.

En 1985, les disponibilités peuvent être estimées à :

- 4,4 ou 6,6 millions de cuirs (bovins)
- 23 ou 30 millions de peaux (ovins, caprins)

suivant les hypothèses retenues pour la durée de reconstitution des cheptels, dans les différentes régions, après les années de sécheresse que traversent actuellement certains EAMA.

En admettant des taux de collecte de 70 et 60 %, les quantités à tanner seraient de l'ordre de :

- 3,3 millions de cuirs (bovins) soit 21.000 t (sec)
- 15 " peaux (ovins, caprins) soit 9.000 t (sec).

De nouvelles implantations, pour l'exportation, semblent possibles,

Le tannage de l'ensemble nécessitera l'installation de nouvelles capacités de :

- 2,3 millions de cuir (bovins) soit 14.500 t (sec)
- 13 " peaux (ovins, caprins) soit 8.000 t (sec),

s'ajoutant aux unités existantes et représentant des investissements de l'ordre de 6 milliards F. cfa.

(1) Les 10 EAMA visités (Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Haute-Volta, Tchad, Rwanda, Burundi, Somalie, Madagascar) + Zaïre - Burundi.

sous réserve d'améliorer la collecte et la qualité des cuirs et peaux.

Compte-tenu des déficits européens prévus pour 1985, surtout pour les peaux d'ovins et de caprins (88.000 t en sec), le problème d'écoulement dans la Communauté d'une éventuelle production des cuirs et peaux tannés dans les EAMA, ne devrait pas se poser. Par contre, en plus et précédant les investissements industriels, des efforts pour atteindre ce niveau de traitement sur place doivent être entrepris, de façon à améliorer la qualité des cuirs et peaux collectés ainsi que leur nombre .

Les progrès attendus dans le domaine de la qualité de la production sont fonction d'actions, mettant en oeuvre des investissements modestes, centrées sur :

- la formation et l'information des éleveurs et des bouchers (marquage, dépouilles, séchage, prix au producteur suivant qualité, etc...)
- la formation du personnel administratif responsable des activités liées à l'élevage
- la disponibilité en moyens matériels appropriés (hangars, bacs, couteaux, etc ...).

Quant à l'accroissement des quantités collectées, il est avant tout lié aux prix payés aux producteurs ainsi qu'à l'aménagement parfois nécessaire des structures de commercialisation pour en même temps, assurer des revenus satisfaisants aux producteurs, et garantir l'approvisionnement des unités tant artisanales qu'industrielles de traitement des cuirs et peaux locaux.

Les nouvelles unités pourraient dans un premier temps tanner jusqu'aux stades "wet-blue" et "stain",

Car, la valorisation de ces cuirs et peaux passe par leur tannage sur place. Mais le contexte actuel et prévisible à moyen terme du marché communautaire , l'expérience encore récente des Etats Associés dans le domaine du travail industriel du cuir et l'accroissement des contraintes commerciales, pour les échanges internationaux, avec le degré d'élaboration des cuirs et peaux, ont conduit à retenir le tannage sur place jusqu'aux stades "wet-blue" et "stain". Dans une première phase d'industrialisation, il semble difficile d'éviter que ces cuirs et peaux ne soient "finis" à proximité des marchés de consommation. Par la suite, lorsque les liens commerciaux entre les unités européennes de fabrication d'articles en cuir et les tanneries implantées dans les EAMA seront suffisamment efficaces, il n'est pas exclu que les exportations de ces dernières se fassent sous la forme de "cuirs finis".

les résultats à attendre étant surtout favorables pour les peaux d'ovins et de caprins tannées sur place en "stain".

L'étude de préfactibilité comparative (cf. volume IV), faite pour 6 EAMA (1) met en évidence, du point de vue de l'entrepreneur, et dans les conditions économiques de 1972, que :

- la localisation préférentielle pour une tannerie traitant des cuirs et peaux originaires des Etats Associés, dont le tannage est destiné à être "fini" en Europe se trouve, sauf exception, dans les EAMA plutôt qu'en Europe
- le traitement sur place des peaux de caprins est économiquement plus rentable du point de vue de l'entrepreneur, que celui des cuirs de bovins
- l'avantage d'une implantation dans les EAMA, par rapport à une localisation en Europe est plus prononcé pour la fabrication du "stain" que pour celle du "wet-blue".

L'effet sur les économies nationales de ces activités de tannage orientées vers l'exportation est positif et également croissant avec le degré d'élaboration des produits.

ARTICLES EN CUIR

Chaussures

Les chaussures "à dessus cuir" restent le principal débouché du "cuir".

La fabrication d'articles chaussants demeure la principale destination du "cuir" (78 % des cuirs tannés de bovins, pour la France en 1972, et 82 % des peaux de caprins). Le cuir reste notamment utilisé pour les dessus (ou tiges) de chaussures et les doublures ; pour les semelles, par contre, les matières synthétiques se substituent dans une large mesure et de plus en plus au cuir.

Dans le cadre de la présente étude, parmi tous les articles chaussants, les chaussures "à dessus cuir" présentent un intérêt particulier. Leur production dans les EAMA est, en effet, l'occasion de valoriser jusqu'au produit fini les cuirs et peaux locaux après leur tannage sur place.

(1) Sénégal, Haute-Volta, Tchad, Rwanda, Burundi, Madagascar.

Sur une production globale mondiale de 4 milliards d'articles chaussants, celle des chaussures "à dessus cuir" est de l'ordre de 2 à 2,5 milliards de paires, si on inclut à ce type d'articles les pantoufles contenant du cuir (environ 250 millions de paires).

Dans la CEE, pour ce type de chaussures :

la production progresse plus vite que la consommation,

La Communauté Européenne à Neuf est le premier producteur mondial de ces articles "à dessus cuir" avec une production de l'ordre de 600 millions de paires en 1971.

Au cours des dernières années, depuis 1964, cette production a augmenté plus rapidement que les consommations, grâce essentiellement à la croissance accélérée jusqu'en 1972 des productions italiennes, celles de tous les autres pays membres ayant diminué. Par contre, pour les consommations les tendances sont diverses au sein de la Communauté : croissance rapide en Italie, moins rapide en RFA et UEBL, régression en France, Irlande et au Royaume-Uni. Au niveau global des pays européens de l'OCDE, on constate un accroissement des consommations de 1960 à 1971, mais une analyse plus fine permet de déceler quatre phases au cours de cette période : croissance rapide de 1960 à 1965, stagnation de 1965 à 1968, régression de 1968 à 1970 et reprise en 1971.

Dans l'ensemble des articles chaussants, la part des chaussures "à dessus cuir", pour la production communautaire, a augmenté de 1961 à 1971 passant de 62 à 64 %, alors que pour les consommations, elle diminuait de 58 % en 1964 à 53 % en 1971.

les échanges augmentent mais restent principalement "intra-communautaires",

En ce qui concerne les échanges, pour tous les pays de la Communauté, au cours des dernières années (1964 - 1971), la tendance est la même et nettement orientée vers un accroissement tant des importations que des exportations.

l'excédent s'accroît,

La Communauté dans son ensemble demeure et de plus en plus nettement excédentaire : + 90 millions de paires en 1971, au lieu de + 34 en 1964. Cette situation provient essentiellement de l'Italie (+ 160 millions de paires en 1971) et à un moindre degré de la France (+ 15 millions de paires). Tous les autres membres de la Communauté sont déficitaires à des degrés divers, la RFA demeurant le plus gros importateur net (-54 millions de paires en 1971). Mais la plus grande partie de ces échanges reste "intra-communautaire", surtout pour les importations (91 % en 1971), au lieu de 49 % seulement pour les exportations.

L'Italie tient une place particulièrement importante,

L'importance de l'Italie, au sein de la Communauté, dans ce secteur des articles chaussants et spécialement des chaussures "à dessus cuir" est à souligner puisqu'elle représentait en 1971 :

- 43 % des productions communautaires de chaussures "à dessus cuir"
- 72 % des exportations communautaires de chaussures "à dessus cuir"

Cette position largement exportatrice de l'Italie (60 % de sa production en 1971), tant vers ses partenaires européens (45 % de ses exportations) que vers les USA (36 %), la place actuellement et à terme en compétition avec tous les fournisseurs, actuels et potentiels des pays industrialisés.

de nouveaux fournisseurs, extérieurs à la CEE sont apparus.

Or, au cours des dernières années, de nouveaux producteurs sont apparus comme fournisseurs de ces marchés : Espagne, Grèce, Turquie, certains pays d'Europe de l'Est (Yougoslavie, Hongrie ...) et plus récemment le Brésil pour les chaussures "à dessus cuir", pays d'Extrême-Orient (Hong-Kong, Taïwan, Inde, Corée) pour les autres types d'articles chaussants, en toile, caoutchouc ou matières synthétiques.

Les entreprises européennes cherchent à maintenir leur activité,

Les entreprises européennes de la "chaussure" se trouvent donc dans l'ensemble placées dans une situation difficile, devant en particulier affronter la concurrence de nouveaux producteurs. Pour préserver leur activité, elles poursuivent des efforts de productivité, au travers de concentrations mais aussi de recherches assurant les progrès technologiques nécessaires. Elles tendent également à se spécialiser dans les articles de qualité, vendables dans la gamme des prix élevés.

quelques-unes seulement, en vue d'exportations, ont effectué des transferts dans des pays sous-développés, mais pas dans les Etats Associés.

Ces attitudes ne sont guère révélatrices d'une tendance spontanée des entreprises européennes aux transferts d'activité dans les pays sous-développés. De tels transferts, encore peu nombreux, ont toutefois été réalisés, mais pas vers les EAMA. Au Brésil par exemple, des entreprises occidentales (américaines, et allemandes) s'associent aux initiatives locales en faveur de la production nationale de chaussures. Il est apparu au cours des missions dans la CEE, que d'autres transferts pourraient être envisagés par des firmes néerlandaises ou britanniques mais de préférence vers l'Indonésie, l'Inde ou le Pakistan.

Les EAMA disposent d'un appareil de production, à vocation nationale et régionale,

L'appareil de production industrielle installé dans les 18 Etats Associés compte 27 entreprises, réparties dans 16 EAMA ; il représente une capacité de production de l'ordre de 50 millions de paires de tous articles chaussants. Ces unités, dont 12 appartiennent au groupe BATA, ont été conçues pour satisfaire partiellement les marchés nationaux. Il s'agit donc d'unités de taille moyenne, la plus importante, celle du Zaïre, ayant une capacité d'environ 8 millions de paires. Leur vocation implique qu'elles soient susceptibles de fabriquer de nombreux types d'articles chaussants, à majorité en plastique, en séries limitées.

Seule parmi ces entreprises des EAMA, celle du Sénégal exporte régulièrement et des quantités non négligeables vers les pays industrialisés : CEE, Etats-Unis, Canada (27 % de sa production en 1972). Les autres usines effectuent des exportations vers les pays de leurs régions respectives (pays de l'Entente, UDEAC, Réunion, etc...).

susceptible d'extensions.

Ces usines, en général récentes (moins de 10 ans), sont conçues en vue d'extensions, éventuellement sous forme de spécialisation pour fabriquer certains types de chaussures ou certaines parties de chaussures.

Outre l'éventualité d'exportations vers l'Europe, cet appareil de production des EAMA dispose de possibilités de développement dans la satisfaction des marchés nationaux et régionaux. Les consommations individuelles dans ces pays, en effet, se situent encore à un niveau très bas : 0,6 paire/hab./an de tous articles chaussants pour l'ensemble des EAMA, au lieu de 2,3 à 4,6 dans la CEE ; par ailleurs, ces marchés font encore massivement appel aux importations en provenance des pays industrialisés (30 % environ des consommations des EAMA).

Les tendances du marché communautaire placeraient dans des conditions difficiles de nouvelles unités de fabrication éventuellement réalisées dans les EAMA pour exporter vers la CEE ;

L'évolution des consommations dans la CEE, laissant paraître chez certains membres des signes de saturation, la position excédentaire de la Communauté pour les chaussures "à dessus cuir", le souci des pays européens et de leurs entreprises de vouloir préserver l'activité de leurs unités de fabrication et enfin la compétitivité de nouveaux producteurs, le plus souvent situés dans les pays sous-développés, placent dans des conditions difficiles de nouvelles unités éventuellement implantées dans des EAMA en vue d'exporter sur les marchés européens. Dans ces conditions, il semble probable, pour le moyen terme, que des initiatives tendant à la réalisation de telles unités industrielles ne viendront pas spontanément d'investisseurs européens, mais devront être le fait d'une volonté délibérée d'EAMA ayant, pris toutes les mesures d'accompagnement et les dispositions nécessaires, notamment sur le plan commercial (modèles, débouchés) pour affronter avec succès une concurrence internationale particulièrement vive. Par ailleurs, des firmes non européennes pourraient tenter de s'introduire sur les marchés européens à l'occasion d'implantations dans les EAMA.

toutefois, des articles "spéciaux", à préciser, pourraient être exportés vers la CEE, à partir de nouvelles unités ou, plus facilement, d'ateliers intégrés aux usines existantes.

Il n'est pas exclu, en outre, que certains marchés spécifiques, à préciser, puissent donner lieu à des exportations à partir des EAMA : parties de chaussures en cuir (tiges, semelles) ou articles chaussants spéciaux en cuir (chaussures d'enfants, chaussures de marche ou de sport, pantoufles, sandales, etc...). Ces fabrications peuvent se concevoir dans de nouvelles unités de production ou, dans de meilleures conditions, à partir d'ateliers intégrés aux usines déjà en activité dans les EAMA.

L'étude de préfactibilité réalisée dans le cadre de la présente étude (cf. volume IV), porte sur la fabrication de chaussures de cuir pour hommes, au Mali, au Sénégal et à Madagascar. Elle met en évidence les difficultés, pour de nouvelles unités industrielles, indépendantes des installations existantes, à se placer dans des conditions de compétitivité satisfaisante sur les marchés communautaires, notamment en raison des importations provenant par exemple, pour ce type de chaussures "à dessus cuir", d'Espagne, de Yougoslavie et même d'Italie.

Articles de maroquinerie

La "Maroquinerie" recouvre une gamme étendue d'articles dont les principaux sont ceux de la maroquinerie courante et petite (sacs à main, étuis ...), et les articles de voyage. En France, ces deux types de produits ont représenté respectivement 47 et 24 % (en valeur) de la production de la maroquinerie pour 1971, le reste étant représenté par les articles de chasse, de sellerie (12 %), par les ceintures et bracelets-montre (10 %), et par les articles de gainerie (7 %).

Cette diversité entraîne des difficultés pour rassembler des données exploitables sur les marchés de ces différents produits, autrement que par une approche spécifique à chacun d'eux.

Le cuir est toujours couramment utilisé dans la maroquinerie courante et petite.

Les articles de maroquinerie peuvent être fabriqués en cuir ou en autres matières, le plus souvent synthétiques. La place tenue par le cuir est variable suivant les types d'objets. Dans la Communauté, pour la maroquinerie courante et petite, le cuir est encore couramment utilisé (50 à 60 % des productions en valeur); la situation du cuir est encore plus favorable pour les ceintures et les bracelets-montre (70 à 85 %), alors que pour les articles de voyage, le cuir ne tient plus qu'une place souvent modeste (20 %), quand il n'a pas complètement disparu, comme au Danemark par exemple.

Dans la CEE : la consommation est stagnante

La consommation communautaire de l'ensemble des articles de maroquinerie apparaît actuellement comme stagnante sauf en Allemagne où elle croit, et en Angleterre plus lentement. La RFA est le plus gros consommateur de la Communauté (39 % du total des consommations), devant l'Italie (32 %) dont le marché est déjà très développé, et la France (15 %).

ainsi que la production, qui reste à caractère plutôt artisanal,

La production de la CEE a suivi, au cours des dernières années, l'évolution des consommations, c'est dire qu'elle est restée stable, depuis 1960, en prix constants, une tendance à la baisse se manifestant depuis 1965. Cette production est assurée par un grand nombre d'entreprises, petites sauf quelques exceptions, faisant que ce secteur s'apparente plutôt à un artisanat plus ou moins mécanisé qu'à une véritable industrie. Cette taille généralement modeste des entreprises européennes leur confère une souplesse appréciable d'adaptation aux changements fréquents de la mode (2 collections par an) et aux fabrications en séries limitées. Toutefois des gains de productivité ont été recherchés et obtenus au cours des dernières années, se traduisant généralement par la diminution des emplois.

alors que les échanges surtout "intra-communautaires" sont importants et augmentent.

Les importations et les exportations des membres de la Communauté représentaient ensemble, pour les dernières années connues (1970 - 1971), environ 30 % de leur production. Mais ces échanges sont principalement intra-communautaires : 60 % pour les importations allemandes, 40 % pour les exportations de l'Italie qui exporte également 30 % vers les Etats-Unis. Les importations d'origines extérieures à la Communauté proviennent soit d'Europe (Espagne, Yougoslavie, Autriche), soit d'Extrême-Orient (Hong-Kong, Inde, Pakistan, Corée), soit enfin du Continent américain (Etats-Unis, Canada, Argentine, Brésil).

La Communauté demeure excédentaire.

Globalement, la Communauté est excédentaire, en raison de la situation de l'Italie, notamment pour les sacs à main et les articles de voyage, et à un moindre degré de la France, les sept autres membres de la CEE étant déficitaires, particulièrement l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Sauf exception, la production des EAMA est artisanale

Actuellement, la production dans les EAMA est essentiellement de caractère artisanal, donc mal connue. Dans 5 Etats seulement il existe, à côté du secteur artisanal, des unités industrielles dont la production est destinée aux marchés nationaux ou régionaux. Cette production dans les Etats Associés laisse encore place sur leurs marchés à des importations non négligeables (1,5 milliard F. cfa en 1970 - 1971), provenant principalement de France, mais aussi de Chine, du Japon, et du Ghana.

Le contexte dans la CEE semble peu propice à des "transferts" d'activité dans les EAMA.

Le contexte dans lequel évoluent les entreprises de ce secteur dans la Communauté Européenne ne laisse pas prévoir, à moyen terme, de transferts spontanés de ces entreprises vers les EAMA pour exporter vers la CEE. L'initiative de la réalisation de telles unités de production nouvelles semble donc devoir être prise sur place, avec toutes les précautions d'ordre commercial et technique (qualité des cuirs et peaux tannés localement), que nécessite une tentative d'implantation sur des marchés très concurrentiels.

Mais, l'artisanat semble intéressant et possible à promouvoir dans les EAMA, en vue d'éventuelles exportations.

Au niveau de l'artisanat, la mise en valeur de l'acquis des populations et des techniques déjà pratiquées pour fabriquer des objets de qualité, correspond à l'aspiration des autorités responsables de plusieurs EAMA (cf. note sur l'artisanat, volume IV). Ce type d'activités est, en effet, reconnu de plus en plus couramment comme facteur de transformation économique et sociale en milieu urbain, et d'équilibre en milieu rural. L'artisanat présente en outre l'avantage, d'engendrer une valeur ajoutée importante, pour des investissements limités.

Gants

En vue de fabrications éventuelles dans les EAMA et d'exportations vers la CEE, il importe de distinguer les gants "de ville" et "de sport" des gants "de protection" ou "de travail"

Pour les gants "de ville" notamment en cuir : le marché est en régression dans la CEE,

Pour les gants "de ville et "de sport", dans la Communauté Européenne, la consommation diminue, spécialement pour les gants "de ville" en cuir, sauf en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas. Il en est de même pour les productions qui sont partout en diminution (sauf aux Pays-Bas). Progressivement les pays européens s'orientent vers la fabrication, en séries limitées, d'articles de qualité supérieure, à prix élevés. Par ailleurs, tous les pays membres de la CEE sont déficitaires, sauf l'Italie qui exporte surtout hors de la Communauté (58 % vers les Etats-Unis et le Canada). Les importations communautaires augmentent mais spécialement pour les gants bon marché en autres matières que le cuir qui proviennent, soit d'Europe de l'Est (Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie), soit d'Extrême-Orient (Hong-Kong, Chine, Japon), soit du Portugal.

la fabrication dans les EAMA n'est pas à envisager.

Aucun élément ne permet de supposer que ces tendances seront inversées, à terme. Dans ce contexte, il ne semble donc pas opportun d'envisager la fabrication de gants "de ville" en cuir dans les EAMA, en vue d'exportations vers la CEE.

Par contre, la consommation des gants "de protection" augmente,

Pour les gants "de protection" ou "de travail", la situation est différente. Ces gants, composés généralement de matières diverses (cuir et tissu par exemple pour 20 % du marché des Etats-Unis), correspondent à des usages bien définis et se fabriquent souvent sur commandes passées par les industries utilisatrices elles-mêmes. Ces marchés sont en expansion dans les pays industrialisés. La fabrication de ces gants peut s'envisager dans les EAMA, dans des ateliers intégrés soit à des tanneries soit à des unités de productions d'autres articles, en cuir ou en matières de substitution, comme les chaussures ou les articles de maroquinerie.

la production de certains types de ces gants semble possible dans les EAMA

après identification précise de ces marchés spécifiques.

L'identification des marchés des gants (et autres pièces) "de protection", par une démarche auprès des grandes entreprises appartenant aux secteurs industriels utilisateurs, comme la métallurgie, la construction automobile et les industries alimentaires, présente une bonne probabilité de déboucher sur la détection d'articles susceptibles d'être fabriqués dans les EAMA disposant d'une tannerie.

Vêtements en cuir

Le marché européen des vêtements "en cuir" se développe rapidement,

Depuis 1965 et surtout 1968 - 1969, le marché européen des vêtements en cuir se développe rapidement et particulièrement les importations des pays déficitaires de la CEE (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni). Les autres pays membres de la Communauté procèdent également à des importations croissantes mais sont excédentaires, la France en particulier. L'Allemagne est de loin le premier pays consommateur de la CEE.

celui de la RFA est spécialement important et déficitaire.

Les vêtements actuellement demandés en Europe sont fabriqués pour leur plus grande partie, à partir de peaux de moutons non délainées, le reste étant en peaux délainées de moutons, d'agneaux et de caprins.

En raison de la nature des disponibilités en peaux, les articles les mieux adaptés à d'éventuelles fabrications dans les EAMA sont les vêtements en peaux délainées de bovins et de caprins.

La fabrication de vêtements en cuir pour hommes peut, avantageusement, s'envisager dans certains EAMA.

La progression des marchés dans la Communauté semble devoir se poursuivre et il n'est pas exclu que sous diverses conditions, relatives spécialement, à la disponibilité en peaux tannées sur place de qualité appropriée, à la conception des modèles, à l'intégration dans les circuits de vente en Europe, certains Etats Associés puissent fabriquer des articles exportables vers la CEE, notamment des vêtements pour hommes, moins sensibles aux variations de la mode que les vêtements féminins.

L'étude de préfactibilité réalisée dans le cadre de l'étude (cf. volume IV) porte sur la fabrication de vêtements en cuir (37 et 70.000/an), doublés, pour hommes, dont 60 % de vestes, 10 % de paletots trois-quart, 30 % de pardessus. Le pays d'implantation retenu à titre d'exemple, est le Niger en raison des disponibilités de ce pays en peaux de qualité et de son potentiel actuel de tannage. Les résultats de cette étude sont encourageants tant pour l'entreprise que pour la collectivité nationale. Ils justifient qu'en premier lieu des essais de tannage de peaux destinées à cet usage et provenant de divers EAMA soient entrepris. A partir des données précises ainsi recueillies sur la qualité des peaux et à partir des caractéristiques des marchés européens, notamment d'Allemagne en raison de son volume, de sa diversité et de son évolution, la nature des vêtements susceptibles d'être fabriqués dans certains EAMA pourra être définie. Les projets d'unités de confection de ces types de vêtements, implantées dans les Etats Associés, pourront ainsi être étudiés ou examinés.

sous réserve en premier lieu, de connaître avec précision l'aptitude des peaux locales à cet usage, en vue de définir les productions possibles.

Autres articles divers en cuir

La fabrication d'articles en cuir à "usages techniques" dans les EAMA pourrait être intégrée à d'autres activités d'unités industrielles.

Les marchés européens des articles en cuir à usages techniques comme les courroies, les pièces de machines, etc... sont stagnants et donnent lieu à des échanges limités.

La fabrication de tels articles dans les EAMA ne peut pas donner lieu à l'implantation de nouvelles unités industrielles. Par contre, elle peut avantageusement s'intégrer, dans des unités existantes ou à créer, à d'autres activités du travail du cuir, dans la mesure où des marchés européens, régionaux ou africains de ces divers types d'articles seraient détectés et examinés comme pour les pièces de machines textiles ou les sacs à usages industriels.

Les activités dans les EAMA, liées à l'élaboration d'articles en cuir à "usages décoratifs" ne sont pas exclues mais restent à préciser.

L'utilisation en Europe du cuir, dans l'ameublement, dans la carrosserie, et pour les revêtements muraux ne peut être appréhendée que par une étude spécifique auprès des milieux professionnels, mais elle semble évoluer favorablement. Les possibilités de fabrication dans les EAMA et la définition du degré d'élaboration des produits susceptibles d'être exportés vers l'Europe, restent à préciser. De telles activités dans les Etats Associés pourraient concerner l'artisanat aussi bien que l'industrie.

o

o o

Les tableaux ci-après regroupent les propositions formulées dans le corps du rapport pour promouvoir les activités à caractère industriel relevant du secteur de l'élevage, des cuirs et peaux et des articles en cuir, susceptibles d'être implantées ou développées dans les EAMA en vue d'exportations vers la CEE.

Parmi ces 54 propositions, la plus grande partie (34) est directement liée à des investissements concernant des opérations de production dans les EAMA destinées à l'exportation vers la Communauté Européenne, sous les diverses formes d'essais techniques, d'études de projet, d'identifications et d'analyses de marchés, de réalisations proprement dites ou de contacts avec les milieux professionnels concernés de la production ou de la commercialisation en Europe. Les autres propositions (20) sont liées mais indirectement aux réalisations envisagées, elles concernent des opérations à caractère structurel, administratif, réglementaire ou organisationnel. Bien que les opérations concernées par ce dernier type de propositions soient souvent longues à réaliser et que leurs effets apparaissent comme diffus et pas immédiats, elles n'en sont pas moins déterminantes pour le développement à long terme, du secteur de l'élevage et des activités qui en dépendent.

En résumé, dans le secteur couvert par l'étude une convergence est apparue pour certaines activités entre les aspirations des Etats Associés de valoriser leurs produits de l'élevage et les difficultés rencontrées dans la CEE pour satisfaire une demande toujours croissante, c'est le cas :

- de la production animale pour l'exportation de viandes bovines en particulier
- du tannage surtout de peaux d'ovins et caprins
- de la confection de vêtements en cuir (en peaux délainées).

Pour les autres activités (conserves de viandes, sous-produits de l'abattage, fabrication de chaussures ou parties de chaussures, articles en cuir autres que les vêtements) des opportunités peuvent être décelées et saisies mais dans des conditions de vive concurrence sur le marché communautaire, provenant autant de la situation de l'appareil productif européen que des offres de producteurs extérieurs à la Communauté.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS (1) EN VUE D'EXPORTATIONS VERS LA CEE

(Suite)

Pages N° (2)	Désignation	E. A. M. A. concernés (3)												
		Afrique de l'Ouest					Afrique Centrale							
		Niger	Mali	Mauritanie	Haute-Volta	Sénégal	Tchad	Rwanda	Burundi	Somalie	Madagascar			
159	CUIRS ET PEAUX Formation et information des éleveurs et des bouchers - suppression du marquage au fer - amélioration de la dépouille - amélioration du séchage - modes et conditions de commercialisation, prix Formation personnel qualifié : - orientation vers cette spécialité, notamment de boursiers à l'étranger - pour formation des producteurs et contrôle des productions Moyens matériels (hangars, cuves, stockages, couteaux...) - besoins à recenser, localiser, chiffrer - préciser possibilités et modes de financement local Augmentation collecte : - établissement et diffusion d'un prix garanti aux producteurs (étude et mise en oeuvre) - structures de commercialisation (étude et mise en oeuvre) Distinction des origines Essais techniques de traitement des cuirs et peaux Mise au point réglementation pour répartition de la production entre exportations en brut (sec) et approvisionnement des unités de traitement (artisanales et industrielles) Assistance technique et de gestion pour unités existantes Etude projets (localisation, taille, programme de production, débouchés...), unités nouvelles ou extension Réalisation de ces unités Examen et propositions sur structures de production (artisanat, petites unités, industrie) Etablir contacts entre investisseurs européens et EAMA (suite à premiers contacts pris en Europe au cours de la présente étude)	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M			
"		C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M
160		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
161		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
162		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
163		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
169		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
"		C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M	C-M

(1), (2), (3), (C M L), voir page précédente.

